



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par itrimestre , Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Convention entre l'Espagne et le Portugal. — Entrée des Portugais en Espagne. — Détails sur l'armée de la reine. — Nouvelles de la Hollande. - Exposé des motifs de la loi relative aux cérérales. - Affaire du banquier de Haes. - Correspondance particulière de Barcelonne. Entrée de Mina dans cette ville. — Opinion d'un journal hollandais sur le discours du roi Guillaume. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 octobre - Le roi est arrivé hier Londres vers une heure et a tenu un couseil pour délibérer sur la prorogation ultérieure du par-lement. Il a été décidé qu'il serait prorogé du 10 novembre au 17 décembre.

- Le duc de Wellington se portait hier beauoup mieux, quoiqu'encore rélégué dans sa cham-

-Il n'est pas vrai, comme l'ont annoncé plaseurs journaux, que le général Sébastiani soit revenu à Londres. (Morning Chronicle.)

-On écrit de Lisbonne, le 17 octobre : Nous n'avons pas encore la certitude que l'avantgarde de nos troupes est entrée en Espagne. On est généralement d'opinion que les royaumes de Léon et d'Estramadure ne sont pas assez libres de carlistes pour qu'elles puissent faire leur jonction avec les autres auxiliaires. Aucun détachement de la 26 division n'a encore quitté Lisbonne. Le corps du colonel Dodgin se trouve encore à St.-Ubes et paraît avoir reçu l'ordre de se porter sur les frontières. Dans l'état où se trouve ce corps, il ne pourra se mettre en marche que le mois prochain. On dit qu'il sera envoyé par mer à Barcelone.

Voici les articles de la convention qui a été condue pour fixer les conditions auxquelles le corps auxiliaire portugais se rendra en Espagne:

Art. 1er. La reine de Portugal s'engage à renvoyer m Espagne 6,000 hommes de troupes portugaises pour combattre le prétendant. Cette force sera successivement augmentée jusqu'à dix mille hom-mes, s'il est possible et si les circonstances l'exi-

Art. 2. Les 6,000 hommes seront prêts à passer les frontières du nord de l'Espagne, le 30 septembre.

Art. 3. Le jour de l'entrée sera fixé par les deux

gouvernemens

Art. 4. Dans le cas ou les tronpes entrent en Espagne, elles prendront position à Salamanque et aux environs jusqu'à ce que les circonstances aient rendu nécessaire de fixer un autre point, du consentement des deux gouvernemens ; les troupes s'avanceront successivement, d'après ce qu'exigeront les dirconstances, de concert avec les troupes de la reine d'Espagne, et conformément aux instructions de leur gouvernement arrêtés avec celui d'Espagne.
MArt. 5. Les troupes de S. M. T. C. seront traitées
sur le même pied que si elles étaient en campagne, comme il convient à des troupes auxiliaires.

Art. 6. La reine d'Espagne s'engage à entretenir les troupes auxiliaires, en prenant à sa charge la différence des dépenses entre le pied de paix et le pied de guerre. Le montant de cette différence et le mode de paiement seront fixés à l'amiable.

Art, 7. La reine-régente d'Espagne promet que les troupes de S. M. T. F. seront reçues et traitées en

Espagne comme celles de S. M. T. C. et S. M. T. F. promet de retirer ses troupes du territoire espagnol aussitôt que la guerre actuelle contre le prétendant

Art. 8. La présente convention sera ratifiée dans les quinze jours, ou plutôt s'il est possible.

Paris, le 29 octobre. — M. l'amiral de Rigny est de retour à Paris depnis quelques jours. Sa santé n'est point encore rétablie.

- M. Odilon Barrot est revenu ce soir à Paris. - Le général Llander est depuis vendredi dernier

- Le Journal des Débats proclame l'accord qui n'a cessé de régner et qui règne encore entre tous nos ministres, et annonce que, malgré quelques différends, l'alliance de la France et de l'Angleterre est aussi solide qu'elle ne l'a jamais été.

- L'ouverture de la chambre des députés, d'abord fixée au 15 janvier, sera, dit-on, avancée au 28 décembre. On a remarqué qu'en reculant la session à l'année 1836, il n'y aurait pas eu par le fait convocation pour l'année 1835. Bien que la dernière session ait duré jusqu'au mois d'août dernier. La convocation de la chambre se reportait au mois d'août 1834.

- Henri Barbet, député et maire de Rouen, avait intenté un procès en diffamation à M. Laurier, gérant de l'Indiscret, appuyé sur ce que, dans plusieurs numéros de son journal, le rédacteur de l'Indiscret l'avait représenté comme ayant, il y a quelque temps, introduit dans la ville, en fraude des droits d'octroi, un énorme panier de vin de Champagne, et comme ayant l'habitude de se livrer à ce genre de contrebande favorisé, par ordre, par les employés de l'octroi. Cette affaire était appelée, le 24 octobre, devant le tribunal correctionnel de Rouen.

M. Laurier a été condamné par défaut à un mois d'emprisonnement, 1000 fr. d'amende, et 10,000 fr. de dommages intérêts envers M. Barbet. Le tribunal a de plus ordonné que le jugement serait affiché au nombre de mille exemplaires, et il en a ordonné l'insertion trois fois consecutives dans les journaux de Rouen, au tres que l'Indisoret, et dans trois journaux de la capitale.

- On ne s'occupe plus à Paris que d'une seule chose, du genou de mademoiselle de Taglioni. C'est la seule nouvelle du jour. On questionne les médecins. On s'informe auprès des habitués. La vérité est que Taglioni ne pourra danser que l'hiver pro-

- M. Cauchois-Lemaire , rédacteur en chef du Bon sens, et M. Dieudé, gérant de la Quotidienne, prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, et qui comparaissaient hier pour ce fait devant la cour d'assises de la Seine ont obtenu du jury un verdict d'acquittement.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

La division portugaise est entrée en Espagne le (Débats.) 14 par Zamora.

On lit ce soir dans le Journal de Paris : « La légion Swarce a été dissoute pour indiscipline; elle a été désarmée par la légion étrangère. Le gouvernement autorise les soldats à entrer dans cette légion ou à rentrer en France.

- Les capitaines-généraux ont reçu l'ordre d'indiquer immédiatement les districts qu'il convient de déclarer en état de siége, et sont autorisés à pren-dre contre ces districts, en cas d'urgence et saus attendre des instructions de Madrid, toutes les mesures nécessaires.

On prépare une expédition pour chasser les carlistes qui se trouvent en observation devant Saint-Sébastieu et pour rétablir les communications.

Le général El Pastor, arrivé à Bilbao, s'est joint aux troupes anglaises, pour marcher sur Vittoria, as-

siégé par les carlistes. Don Carlos est dans l'Alava. Cordova vient de se mettre à sa poursuite, à la tête d'une division de 11,000 combattans, et en laissant d'autres forces sur l'Arga, avec mission de couper la retraite aux bandes carlistes. Don Carlos n'a pas d'armes pour ses nouvelles recrues; il enlève de force des jeunes gens, mais la désertion se met dans leurs

On nous communique la pièce suivante, indiquant l'état des troupes de la reine, opposées aujourd'hui au prétendant, ou prêtes à entrer en

campagne: " Genéral Cordova. Infanterie, 13,000 hommes; cavelerie et artillerie, 2000. - Total, 15,000 h. " Général Espartero. Légion anglaise, sous les ordres du général Evans, infanterie, cavalerie et artillerie, 9000 hommes; coloune del Pastor, compo-

sée des bataillons d'Afrique, Saint-Ferdinand, gardes nationaux de Saint-Séhastien et Chapelgorris. - Total, 11,000 hommes.

» Général Gurrea Colonne de toutes armes, 3,000 hommes; armée de réserve, 8,000; légion d'Alger, 3,000; légion française, colonel Schwartz, 1,000; armée portugaise, 7,300; renforts envoyés de Madrid , 3,700; renforts d'Estramadure , 5,000; renforts d'Aragon, 4.000; garnisons de Pampelune, 2,000; de St.-Sébastien, 800; Bilbao, 2,500; Vittoria, 2,000; Logrono, 1,000; Puente-la-Reyna, 1,500; Guetaria, 400; Leiqueitio, 400; Puente de Irun , 1,000.

" Total, 61,000 hommes d'armée active, et 11,600 hommes de garnison.

Marie-Christine a décrété l'ésablissement à Madrid d'un Hôtel des Invalides.

- Une commission a été nommée pour la révision des statuts de l'ordre royal et militaire de St. Ferdinand.

- On assure que le général Quesada a donné sa démission des fonctions de commandant en chef de

ROSSINI.

On trouve les détails qui suivent dans une feuille carliste : La situation et l'inaction de Rossini qui est toujours à Paris, ne cessent d'exciter l'intérêt public. On sait que son dernier ouvrage, composé en entier pour l'académie royale de musique, est Guillaume Tell, colossale et magnifique Partition, que nous ne connaissons point encore, qui était dans tout l'éclat de ses représentations lorsqu'arriva la révolution de 1830. Rossini qui n'est guère révolutionnaire, comme les grands artistes, avait contracté avec l'ancienne waison du roi. Ce traité fut rompu par le nouveau ministère. La nouvelle liste civile plaida même contre Rossini, ain de ne pas lui payer une pension de 6,000 francs inconlestablement due. La restauration avait appelé par ses bienfaits le grand artiste d'Italie, afin d'honorer la France. La tévolution n'échangea avec lui que des significations et du Papier timbré. Cet incroyable procès n'est pas encore terminé à l'heure qu'il est. Rossini a juré par son piano de ne pas rompre d'une semelle et certes il aura bien raison. En attendant que la fin de cette longue chicane lui permette de retourner en Italie, et de se fixer dans sa déliciense villa, près de Bologne, Rossini garde le silence. Il Na pas encore quarante quatre ans; mais après avoir donné quarante pièces, presque toutes œuvres capitales, il a bien gagné le droit de se reposer. On ne peut guère compter quelques canzonettes, bagatelles charmantes qu'il compose

en jouant et qui sont si vivement recherchées qu'un éditeur vient d'en acheter six au prix de 2,000 fr. chacune. Le maestro passe son temps à dormir, à manger du macaroni, qu'il prépare lui-même avec un talent très distingué, puis il vient causer dans le magasin de musique de Pacini.

On le rencontre souvent se promenant sur le boulevard, près du théâtre Italien, dans l'exploitation duquel il est intéressé. Il occupe dans les bâtiment du théâtre un petit logement des plus modestes ; car Rossini, depuis qu'il est riche , s'est avisé d'être économe. Lui jadis insouciant artiste, il entend à présent les affaires aussi bien que M. Aguado le banquier , dont il habite une partie de l'été la blus belle maison du Petit Bourg. Rossini a toujours cette physionomie belle et ouverte, fort admirée jadis en Italie; sa conversation est spirituelle comme sa figure, maligne même quel quefois. Il lui est arriré fréquemment de s'amuser aux dépens des enthousiastes ridicules qui croyaient lui faire leur cour en rabaissant des compositeurs français que Rossini admire, autant et plus que personne. Grétry, traité de perruque par quelques niais, est en grande estime auprès de l'auteur du Barbier

M. Charles Nodier vient de publier sur le Dictionnaire de l'Académie française, dont il est membre, des réflexions si remarquables, que nous croyons être agréables à nos lecjeurs en les reproduisant en partie :

Si pourtant l'Académie a laissé à la critique une part qu'elle n'aurait pu lui enlever sans lui abandonner une autre, elle a offert à la saine lexicographie une compensation immense dans les améliorations notables de cette sixième édition. Des additions innombrables, prescrites par l'usage, et consirmées par l'autorité des bons écrivains les plus récents; des définitions plus exactes, ordinairement plus claires et quelquefois plus correctes, une multitude d'acceptions oubliées, restituées à leur place naturelle, et justifiées par des phrases d'exemple bien faites, ou empruntées aux formes les plus vulgaires ou les plus accréditées du langage des gens qui parlent bien, donnent à cette édition vraiment classique un avantage considérable sur toutes celles qui l'ont précédée.

Un des grands écueils des dictionnaires qui se réimpriment, c'est cette émulation du mieux qui a fait tomber tant de lexicographes dans le pire et dans le détestable. Toutes les fois que vous voyez un nouveau dictionnaire se targuer sièrement d'une augmentation de trente mille mots, vous pouvez poser en fait, sans crainte de vous tromper, que ce dictionnaire contient vingt-neuf mille cinq cents barbarismes qui n'étaient pas dans les autres, car il ne s'introduit pas plus de cinq cents mots nécessaires dans une langue, pendant toute la durée d'un siècle ; et les honnétes lecteurs qui se laissent éblouir par ces annonces fanfacall and caused do sayou, do gout ot do range,

la garde royale et de capitaine-général, et qu'il sera remplacé par le général Palafox.

La Revue espagnole, journal rédigé par les amis du ministère actuel, contient l'article suivant

dans son numéro du 18: « Nous savons d'une manière positive, que le déeret de convocation des cortes a été jugé très favorablement à Paris, tant par le public que par le gouvernement français. Ce fait, que nous pouvons garantir , dissipera les inquiètudes que quelques bons Espagnols avaient conques sur les dispositions de la France par rapport à notre marche politique.

Voici maintenant ce qu'on lit dans le Journal

des Débats :

On doit désormais considérer le mouvement provincial d'Espagne comme à peu près terminé. Les journaux de Madrid, recus aujourd'hui jusqu'à la date du 22, et que nous avons sous les yeux, annoncent que l'armée de Despenaperros et de Manzanarès est en marche pour l'Arragon afin d'y combattre les factieux, et il est a croire que la Catalogue recevra une partie de ce secours.

- Une lettre particulière de Paris, daté du 29 à cinq heures du soir, nous annonce ce qui suit :

« On reçoit à l'instant ici des nouvelles de Madrid du 23. Toutes les juntes se sont soumises. Trente mille hommes marchent de Madrid et des provinces vers la Navarre. Espinosa aussi conduit ses troupes contre les carlistes du Nord. Il va paraître un décret pour lever 100,000 hommes. Les fonds espagnols ont haussé et haussent encore. »

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Voici un extrait de l'exposé des motifs du projet de loi sur les grains, présenté aux états généraux,

par le ministre des finances :

S. Exc. fait observer que dans cette loi on a donné la préférence au principe de la hausse et de la baisse des droits pour l'importation des grains sur un système de droit fixe, parce qu'on a cru par là assurer une production plus égale à l'agriculture tout en laissant au commerce un mouvement plus libre. L'exemple et l'expérience chez d'autres peuples ont fortifié l'opinion de gouvernement à cet égard. Quelques articles de l'agriculture sont imposés ou dégrevés en rapport avec les dispositions sur les grains, comme par exemple les droits sur l'exportation du beurre et du fromage qui sont proposés avec la réduction d'un tiers.

» Dans le mémoire explicatif le ministre fait remarquer que c'est l'agriculture proprement dite, la culture des grains qui a besoin de la plus grande somme de protection. L'éducation des hestiaux et l'article du beurre et du fromage, ces branches si intéressantes et si considérables de l'agriculture, quoique les prix en soient pour le moment en baisse, ne sauraient cependant être considérées comme étant en souffrance, car, sans compter la consommation à l'intérieur, l'exportation s'est élevée : pour le beurre indigène en 1833 à 5,600,000 livres des P. B., 1834, 5,725,000; pour le fromage indigène en 1833, 11,365,000; 1834, 13,500,000.

» Autrefois la Hollande était le marché général, le point central entre l'Europe septentrional et méridionale où les navires hollandais apportaient les pro-

ductions du Midi et du Nord.

" Aujourd'hui les grains se transportent directement du pays qui let produit à celui qui les consomme sans attérir dans un port intermédiaire servant d'entrepôt ou de grenier d'abondance. Le rétablissement de cet état de choses d'autrefois est devenu impossible par les entraves à l'importation de ces céréales dans les différens pays consommateurs, principalement dans la Grande-Brétagne, la

France, l'Espagne, le Portugal, la Sardaigne et les autres états de l'Italie. Mais de plus le système d'entreposage existe dans tous les pays susnommés; ils ils resteront donc toujours des lieux d'entrepôt quoique l'importation pour la consommation soit temporairement défendue ou entravée par des droits élevés. Le résultat en est que dans les ports de ces pays on garde continuellement de grandes provisions, la plupart pour le compte d'expéditeurs étrangers, en attendant qu'on puisse les importer, les livrer à la consommation en cas de hausse des prix et de baisse des droits, fin de recueillir ainsi les premiers bénéfices de l'admission ou d'être prêt à satisfaire à la première pénurie qui se déclarerait dans quelqu'autre pays. On compte que le terme moyen de la quantité de grains étrangers qui est entreposée continuellement de cette manière et à ces fins, dans les pays nommés ci-dessous, peut être évalué à 80,000 lasts. La quantité de grains provenant de ces entrepôts qui est admise et livrée à la consommation, lest bientôt remplacée par des arrivages de céréales des pays qui les produisent; l'on a vu souvent que ces remplacemens ont surpassé les quantités livrées à la consemmation et alors cet excédant, qu'on ne peut placer nulle part, affine en Hollande où il est entreposé pour être vendu à tout prix.

Ge n'est qu'en cas de grande et de longue pénu-rie dans le pays dont il s'agit, dans le cas où les provisions sont épuises et lorsque les arrivages des pays qui produisent les grains se font trop longtemps attendre, que l'on peut compter en Hollande sur une exportation quelque peu importante de

grains étrangers.

Mais dans ces cas il est de l'intérêt du commerce, afin de pouvoir soutenir la concurrence, que ces grains que l'on pourrait exporter, ne soient pas imposés, en d'autres termes qu'ils soient emmagasi-

nés en en entrepôt réel ou fictif. L'expérience de 1828 à 1830, a démontré qu'avec

des droits plus élevés, un système facile d'entrepôt et des bas prix de location de magasins, on peut faire ici un commerce très actif de réexportation. C'est ainsi qu'on a réeyporté :

En 1828, 24,731 lasts de froment; 1829, 25,023;

1830, 8789.

Total 58,543 lasts. En 1828, 1550 lasts de seigle; 1829, 6185; 4830 , 4542. Total 12,277.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1º NOVEMBRE,

M. le général Evain, ministre de la guerre, est attendu de retour de son voyage à Paris, le 3 no-

-L'exposition des produits de l'industrie a été définitivement fermée hier à quatre heures de l'après midi. Elle a reçu dans ce dernier jour un grand nombre de visiteurs, malgre le mauvais tems, et il s'est encore placé dans cette journée plus de

deux cents billets.

- Lors de la disparition du banquier Dehaes de cette ville, les scelles furent immédiatement apposés en son domicile; aujourd'hui le sieur Verbist, d'Anvers, qui avait forme à Bruxelles avec Dehaes une société d'escompte, demandait au tribunal de première instance que les scellés apposés sur les registres et les documens, ainsi que sur la caisse de la société, fussent immédiatement levés : Mo Verhaegen jeune, en sa qualité d'agent à la dite faillite, a soutenu qu'il n'y avait pas lieu à lever des scellés parce que l'acte de société produit par le sieur Verbiest, était un acte ne portant pas date certaine, que si cet acte existe réellement il doit se trouver transcrit sur les livres de caisse qui se trouvent sous scellés; M° Verhaegen a déclaré dans sa plaidoirie que l'actif de Debaes ne s'élevait pas à deux cents mille fr., après que tout sera liquidé, tandis que le passif peut être évalue dès à présent à plus de deux millions; que dans un tel état de choses, l'intérêt de nombreux créanciers de Behaes, commandait de ne point dénier ou reconnaître l'existence d'un acte de société entre M. Verbiest et Dehaes. Au reste, M. Verhaegen ne s'est pas opposé à la nomination d'un sequestre à nommer par le tribunal.

Mº Barbanson a soutenu, dans l'intérêt de M. Verbiest, qu'une société existait réellement; que cette société était dissoute par la déconfiture de Dehaes, que partant Verbiest qui avait versé dans l'association une partie de sa fortune , doit pouvoir continuer la liquidation des affaires ; que du reste M. Verbiest n'entendait point faire des affaires nouvelles, mais hien de liquider celles courantes; M. Barbanson s'est opposé à la nomination d'un sequestre, mais non pas à celle d'un liquidateur; il a proposé à ces fins la personne de M. Massé, em-

ployé de M. Dehaes.

- Hier, au Lloyd, on a fait les belges à 101 T₁₂; perp., 28 3₁₄ A.; cortès 28 3₁₄ A.; coupons 19 P.; différée 14 A.; Guebh. 28 3₁₄ A.; Ard. 42 3₁₈ A.; banque de Belg. 110 P.; Société de Comm. 140 1/2 A.; canaux 110 P.; hauts fourn. 116 112 A.; bauque fonc. 96 114; Flénu tog 112 P.; Hornu 109 114 P.; Sclessin 110, soc. nat. 121 314 A.; Lev. Flenu 108 114 P.

LIEGE, LE 2 NOVEMBRE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Barcelonne, le 23 octobre 1835.

Les affaires de l'Espagne ne vont pas mieux aujourd'hui, au contraire, les factieux carlistes quoique petit à petit ne font qu'augmenter, cependant il me semble qu'elles ne pourront plus guère marcher en avant. Les populations des grandes villes, se sont trop compromises envers les moines pour rebrousser chemin; ensuite on montre plus de patriotisme depuis qu'on a l'espoir que le gouvernement aidé de la représentation nationale élaborera une constitution. On n'en sera pas très-libre pour cela, mais enfin on aura gagné quelque chose et les Espagnols bien pensant ne sont pas aussi exigeants qu'on le croit : peut-être ne le sont-ils pas assez.

Le général Mina est entré avant-hier dans l'aprèsdîner, seul, creyant conserver l'incognito jusqu'à son logement, mais un ancien soldat compagnon de ses exploits de 1822, le reconnut sur la Rambla, lui sauta au col et tout le monde sut à l'instant que c'était Mina : la foule s'accrut avec cette précipitation qu'il lui a fallu près de 2 heures pour pouvoir gagner le logis ; il est impossible de décrire l'enthousiasme de toute la population en retrouvant son général patriote : c'est un beau triomphe pour

La ville a été illuminée, comme on ne l'a plus vue, jusqu'à 3 heures du matin. Les musiques militaires à faroles (torches), comme en 1822, ont constame ment parcouru les principales rues de la ville ; Mina a repris son logement chez son ami Pedro Gil, qui doit être justement flatté de l'empressement mis dans la réception de son hôte.

Toutes nos communications par terre sont interceptées à chaque instant par les factions; l'une est venue il y a quatre jours à une demi lieue d'ici; mais on ne peut pas l'atteindre : dans le nombre de ces factieux, il y avait à peu près 140 lanciers équipés à neuf; on dit ici que c'est la France qui

autant de ces phrases d'exemple, si souvent et si mal-àpropos critiquées, parce qu'on n'a pas cherché à en faire des modèles élégamment inutiles de style oratoire et littéraire, mais dans lesquelles on a reproduit avec un soin religieux tous les mouvemens et toutes les formes du langage.

Comment en serait-il autrement, surtout dans cette nouvelle édition qui a été l'objet de tant d'investigations et de tant de sollicitudes? Il n'y a pas un mot du Dictionnaire de l'Académi. Française, et de ces mots par une acception, et de ces acceptions, par une application usuelle, qui n'ait été scrupuleusement discutée à diverses reprises d'ins les séances de ce corps illustre où tous les arts de la parole ont des re résentans. Repris en sous œuvre, et pour ainsi dire re-construit durant le secrétariat de M. Auger, assisté d'une commission choisie parmi les hommes les plus versés en lexicologie et en grammaire, le Dictionnaire a été terminé sous le secrétariat de M. Villemain, par les soins de M. Droz, et personne ne pourra contester l'autorité de ces deux écrivains dans toutes les questions qui touchent au langage. Dans celles qui appartiennent à la technologie, et je persiste à dire que l'Académie aurait pu se montrer plus sobre encore, sans crainte de tomber dans le défaut d'une timidité mesquine, elle s'est constamment éclairée des lumières des autres classes de l'Institut, en les consultant chacune suivant sa spécia-lité, de sorte que la définition scientifique a presque toujours été rédigée pour elle par le savant lui-même qui avait fait

e mot, ou qui en avait irrévocablement fixé l'emploi. A le considérer ainsi, on conviendra que le Dictionnaire de l'Assde mie Française se distingue essentiellement de tous les Lexiques ordinaires, et qu'il s'élève du raug vulgaire des recueils de vocables nationaux, à celui où de justes respects ont place les codes et les législations. Ce n'est plus seulement un ouvrage à consulter pour les étrangers et les étudians; c'es un livre de famille , indispensable à quiconque veut parler la langue du pays en connaissance de cause; c'est la charte littéraire, la bible grammaticale de la nation, - (ajoutoni ct de ceux qui parlent le français, ou qui l'étudient,)

On lit ce qui suit dans le Journal de Calais :

« Lundi dernier, un habitant de Sangante chassant dans les dunes entendit tout à coup son chien pousser des burle mens affreux , comme s'il était en proie à une vive doule Au mêtre instant, il le vit accourir portant sur le dos enorme oiseau qu'il prit d'abord pour un dindon. Il ne po vait se rendre compte de la hardiesse belliqueuse de ce latile. Le chasseur se disposait à punir, au moyen de pierre, l'insolence du nouveau Goliath pennifère, lorsqu son grand étonnement il le vit prendre audacieusement vol dans l'air.

Il le coucha en joue et l'abattit. Cet oiseau était le des airs, un aigle qui avait saisi le dos du chien entre serres et qui voulait l'enlever. Il avait six pieds trois popul

de vol ou d'envergure.

ronnes, sont sur la voie directe qui mêne à désapprendre

Fidèle à la conviction si souvent, manifestée dans mes articles, et dans mes livres, qu'un dictionnaire parfait dans nos langues imparfaites sera toujours un ouvrage impossible, je n'ai guères fait valoir jusqu'ici dans le Dictionnaire de l'Academie Française que l'habileté admirable avec laquelle elle a évité, presque en tout et presque partout, les erreurs des autres dictionnaires. Mais je serais loin d'avoir rempli tout mon devoir, si je ne rendais, autant qu'il est en moi, une éclatante justice au mérite de ces phrases de définition, qui réunissent toutes les qualités d'une définition bien faite, clarté, simplicité, précision, justesse, et dont il a bien fallu que les dictionnaires rivaux s'emparassent à leur tour, parce qu'il n'y avait pas moyen de faire mieux. Or , je le répète , la collection des mots qui composent le dictionnaire est un squelette plus ou moins difforme auquel tout le monde est libre d'ajouter quelque membre parasite ou monstrueux. C'est la définition qui en est l'ame, et qui le fait vivre, sentir et marcher. Il n'y a rien de plus aisé. pour les hommes qui possèdent les radicaux de quelque langue ancienne, que d'improviscr ces mots inentendus, qui donnent un air de nouveauté à la phrase, et qui sont la ressource accoutumée des esprits stériles; mais tion exacte, complette et claire, comme celle de l'académie, est une œuyre de sayoir, de goût et de raison. J'en dis ait ces jolis cadeaux; probablement parce que la guerre civile finirait trop tôt; pendant que l'escadre alliée croise sur les côtes de la Catalogne et de la Biscaye et les garde de manière à ce que rien ne puisse être introduit par mer aux carlistes, il entre par les montagnes des convois de 3 à 400 bœufs et chevaux et tout ce que les carlistes peuvent avoir

PS. J'apprends que quelques vitres de ceux qui n'avaient pas illuminé ont été brisées.

Nous apprenons que la Société de Commerce continue à faire des acquisitions de houillères, elle a acheté entr'autres celle des Artistes et plusieurs fortes parts de celles du Sart-Berleur, commune de Grace-Montegnée.

Les nouvelles d'Espagne présentent aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Le Journal des Débats annonce l'entrée du corps des auxilliaires portugais sur le territoire espagnol par Zamora. D'autres rapports confirment les nouvelles de pacification dans les provinces. (V. Paris.)

Voici ce qu'on lit dans l'Onpartidige au sujet du discours du roi de Hollande :

« Le blocus et l'embargo nous ont prouvé ce que nous avons à attendre de nos relations amicales avec les puissances étrangères. La déclaration naïve, que la situation politique n'a pas subi de changement, peut se passer de commentaire. Nous voyons avec plaisir qu'on introduit toutes les améliorations possibles dans notre administration intérieure, mais jusqu'ici nous n'avons pas ressenti les effets de ces améliorations.

» Les gardes communaux sont renvoyés en partie dans leurs foyers, mais les coûteux états-majors sont maintenus ; les autres troupes sont encore trop nombreuses et hors de proportion avec nos moyens. Aussi les charges publiques s'élèvent-elles à un taux dont nulle autre contrée de l'Europe ne fournit l'exemple. Les relations avec la Belgique demeurent suspendues, et aucune parole consolante ne nous a annoncé la fin du statu quo. »

Les électeurs de la ville de Herve sont convoqués pour se réunir, le 4 novembre prochain, à l'effet de procéder à la nomination d'un bourgmestre, de deux échevins et de cinq conseillers, en tout huit membres ; de manière qu'aujourd'hui nous savons positivement qu'un seul membre du conseil de régence a conservé son mandat, après la communication des arrêtés du gouvernement relatifs aux deux établissemens d'instruction de la ville de

- La société nationale pour entreprises indastrielles et commerciales vient d'acheter les beaux charbonnages de Sart Long-champs et Bouvy, près

de Marimont. - La nouvelle de la mort de M. Alexandre Dumas ne se confirme heureusement pas, on annonce au contraire son prochain retour à Paris. Une fièvre cérébrale, dont a été atteint M. Godefroi Jadin, le compagnon de voyage de M. Dumas, a peut-être donné naissance au bruit de sa mort.

-Un de nos abonnés de Vielsalm nous écrit que M. le général Niellon et son épouse y sont arrivés lundi dernier et y sont restés jusqu'au 28 au soir. Pendant son séjour, le général a fait l'acquisition d'une ferme avec un joli quartier de maître. Cette belle propriété, située à Burtonville, près de Vielsalm, a été vendue au général par M. le bourgmestre de Bouvigny, fondé de pouvoir de M. Burnay, de Lisbonne, propriétaire de cette ferme.

Avant de quitter Vielsalm, M. Niellon a dit qu'il ira y prendre domicile dès le mois de novembre prochain. Le même correspondant nous écrit que tous les habitans de Vielsalin et des environs ont été et seront extrêmement flattés de recevoir au milieu d'eux, un général qui a pris tant de part à la révolution belge, qui a combattu si glorieusement pour la Belgique et son indépendance.

M. le général Niellon se propose, dit-on, de faire d'autres acquisitions dans ces contrées et d'y fixer tout-à-sait sa résidence. (Nouv. de Verviers.)

- M. Chelard donna à Paris en 1829 un opéra de sa composition , intitulé: Macbeth. Cet ouvrage dans lequel on remarquait de grandes beautés, obtint cependant peu de succès. L'auteur se retira à Manich où il fut nommé maître de chapelle du roi. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans un journal : « Un nouvel opéra de M. Chelard vient d'être représenté: La bataille de Herman a dépassé ce que l'on attendait de son talent énergique et profond; le succès a été éclatant et glorieux; les re-vues allemandes parlent en détail des beautés de ce grand ouvrage. »

M. le gouverneur de la province de Limbourg, ayant soumis au département de la guerre la question de savoir, si les autorisations dont les sousofficiers et soldats de l'armée ont bsoin pour pouvoir

contracter mariage, doivent être délivrées par les chess de corps ou par les conseils d'administration, vient d'être informé , par dépêche de M. le ministre , en date du 12 de ce mois, que les autorisations dont il s'agit doivent être délivrées par les chefs de corps.

- Les journaux publient nne adresse de l'assemblée des états-provinciaux de Danemarck, en réponse au discours d'ouverture. Cette pièce exprime dans les termes les plus affectueux et avec une sorte de naïveté antique, la reconnaissance du pays pour le roi sage qui l'a doté, sans y être nullement convié d'une constitution et d'une représentation nationale assises sur les bases les plus libérales.

- On lit dans le Constitutionnel des Flandres : Nous venous d'apprendre la mort du digne évêque de Plaisance, M. Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand.

- On lit l'article qui suit dans le Journal de Verviers:

Nous avons déjà publié plusieurs articles dans lesquels nous avons insisté sur l'intérêt qu'aurait la Belgique à solliciter son admission dans la confédération commerciale allemande.

· Forts de notre conviction à cet égard, nous continuerons à appeler l'attention du gouvernement et de la législature sur les avantages qui résulteraient pour le pays de rapports plus intimes à établir avec l'Allemagne.

. La Belgique s'est donné les institutions les plus libérales et qui garantissent la propriété de cha-cun sans laquelle garantie nulle entreprise indus-trielle n'est possible, elle occupe en Europe la position la plus avantageuse sous le rapport des-relations commerciales; riche de son sol et de son climat si favorables au développement des manufactures, elle n'aurait rien à craindre d'au-cune nation si la liberté du commerce pouvait y être établie un instant , le bon marché des choi ses utiles à la vie est tel dans notre patrie que nous lutterons sans désavantage contre toutes les nations étrangères, s'il était possible que la liberté illimitée du commerce s'y réalisat. Mais à quoi lui serviraient tous ses avantages physiques et mo-raux, si la Belgique restait isolée des autres peuples? A quoi lui serviraient ses houillères inépuisables, ses richesses métalliques si le travail du pays ne trouvait aucun intérêt à les exploiter? Que nous servirait-il de produire enfin, si nous restions sans consommateurs? Si elle était réduite à son propre marché l'industrie belge dépérit.

. Entourée de tous cotes par des peuples qui, commercialement parlant, lui sont hostiles et qui repoussent ses produits , la Belgique industrielle regarde l'avenir avec inquiétude. Depuis cinq ans les hommes du pouvoir la berçent par l'espoir d'un traité de commerce avec la France; et nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir à ce sujet. Depuis cinq ans la diplomatie est impuissante à applanir avec la Hollande. L'Angteterre qui profite de l'interruption de nos rapports avec nos oncians frères du nord, ne fait aucune effort pour rapprocher les

deux peuples. . Mais si la France ne veut pas de nous, si la Hollande persiste à rester dans l'éloignement, quelles sont donc les vues ultérieures de nos hommes d'état? Quelle est leur politique commerciale? Devous-nous rester à la merci de messieurs les industriels français, mendier leurs insignifiantes concessions? Non; c'est à l'Allemagne qu'il nous faut adresser. L'allemagne ne repoussera pas l'alliance d'un peuple ri-che, par cela seul qu'il est laborieux et entreprenant; l'Allemagne a besoin de nos ports d'Anvers et d'Ostende, pour l'écoulement de ses produits; bientôt le chemin de fer ne fera plus de la Belgique et de l'Allemagne qu'un même peuple, se servant des mêmes moyens de communication, ayant les mêmes intérêts. Que tardons-nous donc à lui faire des ouvertures, si déjà elle-même, elle ne nous a prévena?

» Frappés de l'état précaire dans lequel se trouve nos manufactures, et de la nécessité pour la Belgique d'une alliance de commerce avec l'Allemagne, plusieurs honorables industriels de ce district nous ont manifesté l'intention d'adresser une pétition à la chambre des représentans pour solliciter son intervention auprès du gouvernement, afin d'en-gager celui ci à faire des démarches à ce sujet. Le Journal de Verviers, interprête des vœux de tous, les engage à mettre ce projet à exécution; il se prê-tera volontiers à indiquer le jour d'une réunion des fabricans et autres industriels.

» Pour répondre à la demande de quelques uns qui ont désiré connaître les droits dont le tarif prussien frappe à l'entrée les principales matières premières servant à la confection des draps, nous avons dresse, en ce qui touche ces articles, le tarif comparé ci-contre, de Belgique, de France et de Prusse. - Nous eugageons nos concitoyens à le méditer; ils verront que le tarif prussien est plus libéral, et qu'en même temps qu'il favorise le traj vail du pays en imposant de faibles droits les ma-

tières premières brutes, il protége l'industrie allemande par des droits plus élevés sur les produits fabriqués. » (Suit le tarif.)

La cloture de L'EXPOSITION du TABLEAU de Monsieur COURT, ouvert à la Salle d'EMULATION, aura lieu le 5 novembre 1835.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 31 octobre. Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Décès: 2 garçons, i fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Thérèse Maréchal, âgée de 51 ans, marchande, à Griveg-née, célibataire. — Marie Josephe Cayet, âgée de 38 ans, journalière, rue de Gueldre, célibataire.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Lundi 2 novembre 1835, 3me. début de Mde. Saint Victor, le Maçon, opéra en 3 actes, la deuxième représentation de la Croix d'Or, vaudeville en 2 actes; la Lettre de Change, opéra en 4 actes.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mde. BEAUJEAN-BAYET a l'honneur d'aunoncer qu'elle va transporter le siège de ses affaires, RUE VINAVE. D'ILE N° 606: ses nouveaux Magasins disposés dans un style neuf et pour la plus grande commodité des acheteurs, seront ouverts LE 31 OCTOBRE 1835.

Ses articles ont été augmentés de beaucoup d'autres. Elle a mis les plus grands soins dans les nombreux achats qu'elle avait à faire et surtout dans ceux qu'elle vient de faire à Paris, afin d'être à même d'offrir des assortimens entièrement frais et à la fois des plus complets et de meilleur goût : Modes, lingeries, soieries riches et unies dans tous les genres, soies des Indes, velours, blondes, mérinos français, stafs foncés, satins de laine, luxore, étoffes pour manteaux enfectionnés, cachemires français, cachemires indou, schalls, écharpes, fichus, etc.

Elle espère obtenir de plus en plus la confiance des personnes qui voudront bien se fournir chez elle; elle fera tous ses efforts pour la mériter: grande exactitude à les setvir, toujours de très-beaux choix et beaucoup de douceur dans ges prix. Ses articles ont été augmentés de beaucoup d'autres. Elle

PETITS POIS en bouteille à 4 fr. 50 c., chez LEMAIRE, faubourg St-Laurent, rue du Calvaire no 1066, ou rue Tête de Boeuf no 659.

HUITRES anglaises tere qualité à 3 francs le cent chez ANDRIEN 618 , rue Souverain-Pont.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

Une petite CALECHE de rencontre à VENDRE rue Basse-Sauvenière, nº 829

AVIS.

Le motaire FLECHET, de WARSAGE, fait connattre que la FERME dite des JESUITES, située à Fouron-le-Comte, VENANT D'ETRE VENDUE DE GRÉA-GRÉ, ne sera pas exposée en vente publique le MERCREDI 4 NOVEMBRE, comme l'ont annoncé DES AFFIGHES PRÉCEPLEMES. QU'ON SE LE DISE.

PROVINCE DE LIEGE.

ADJUDICATION DU DROIT DE NAVIGATION

MERCREDI 48 NOVEMBRE 1835, à dix heures du matin : à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant.

M. le gouverneur de cette province ou son délégué, pour le terme d'une année, commençant le 1er janvier 1836, et finissant au 31 décembre même année, à l'adjudication publique, aux enchères et l'extinction de feux, du droit de na-vigation aux bureaux établis ci-après, savoir:

Rivière de Meuse.

10 Au dessus du pont de Hu 2º A Fragnée au lieu dit Six Maisons.

3º A Lixhe. Rivière de Vesdre.

4º A Chénée. Rivière d'Emblève.

5º A Douxstamme. On peut prendre connaissance du cahier des charges à la première division des bureaux du gouvernement à Liége, et aux bureaux de MM. les commissaires de district. Liége, le 30 octobre 1835.

ADJUDICATION

SANS RESERVE NI SURENCHERE.

Le 9 NOVEMBRE 1835, à deux heures après-midi, il sera procédé, en l'étude de M° BERTRAND, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON spacieuse, en très-bon état, composée de plusieurs corps de bâtimens, située à Liége, rue Agimont, près l'hôtel du gouvernement n° 524, ayant une

sortie dans la rue de l'Empereur. Il sera accordé terme de 9 années pour payer les deux tiers

S'adresser à Me BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente, et au nº 645 rue St. Denis, pour

Ledit Me BERTRAND, notaire, est chargé de VENDRE de gré à gré un CAPITAL de 20,000 francs productif d'intérête

GRANDE MAISON NEUVE,

PLACE DE LA COMEDIE, A LIEGE A VENDRE.

Cette MAISON à 3 ÉTAGES, commodément distribuée et très-solidement et élégamment bâtie, avec PORTE COCHÈRE, COUR et JARDIN, contient plusieurs GRANDS SALONS richement ornés, cabinets, chambres à feu, cuisine, lavoir, pompés et citerne

Un autre bâtiment au fond de la cour et également construit a neuf, renferme des remise et écurie, surmontées de

deux étages, avec 4 chambres. Le bel emplacement de cette superbe habitation au centre de la ville et la vue étendue et variée dont on y jouit, la rendent fort agréable sous tous les rapports.

L'acquéreur entrera en jouissance immédiatement. S'adresser pour la voir et pour renseignemens; rue de l'Université n° 14.

VENTE D'UNE MAISON,

POUR SORTIR D'INDIVISION

Le JEUDI 5 NOVEMBRE 1835, à 2 1₁2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de Mº DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liége, à la VENTE aux enchères d'une belle et spacieuse MAISON, sise à Liége, rue devant St. Thomas no 285.

La vente sera définitive sur la mise à prix de 10,500 francs, sans aucune réserve d'infirmation.

sans aucune réserve d'infirmation.

Cette MAISON, ayant appartenu à feu Mr Jean-Antoine Gilman, est actuellement occupée à loyer par Mr Dothée de Bleret, dont le bail expirera à Noël prochain.

L'acquereur aura toute sécurité etfacilité pour le payement.

S'adresser audit notaire, ou chez M. Felix Gilman, négo-

ciant , rue du Pont , pour connaître les conditions

A LOUER GARNI OU NON

Un joli QUARTIER, dans une maison restaurée à neuf jouissant d'une superbe vue et bien aërée. S'adresser pou : renseignemens sur Meuse à l'Eau, nº 981.

VENTE D'IMMEUBLES.

Ensuite de jugement rendu par le tribunal civil de pre-nière iustance séant à Liége, il sera procédé le 9 NOVEMBRE prochain, à deux heures après-midi, devant M. le juge de paix du quartier du Sud et Ouest de cette ville de Liége, en son bureau, rue Mont St. Martin, par le ministère du notaire BOULANGER, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES double désignation suit. dont la désignation suit :

Premier lot. - Une MAISON avec cour et dépendances, située à Liége, rue Hors Chateau n° 393.

Deuxième lot. — Une MAISON sise a Liége, rue St. Antoine

dite Pourceaurue, nº 408.

Troisième lot. — Une MAISON sise à Liége, rue St. Antoine

dite Pourceaurue, nº 425.

Quatrième lot — Une MAISON sise à Liége, rue de la Quatrième lot. — Une MAISON sise à Liége, rue de la Couronne, Hors-Château nº 172, tenue par le sieur Libert, Cinquième lot. — Une MAISON sise à Liége, rue de la Couronne, Hors Chateau nº 173, tenue par le sieur Corbusier. Sixième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors Château nº 174, tenue par la Vº Delbrouck. Septième lot. — Une MAISON sise à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château nº 175, tenue par la dame Hendrick. Huitième lot. — Une MAISON longeant la grand'route avec jardin, située dans la commune de Grivegnée, tenue par le siènr Delarge.

sieur Delarge.

Neuviène lot. — Une MAISON et dépendances, située dans la commune de Grivegnée, tenue par le sieur Sougnez.

Dixième lot. — Une MAISON et dépendances, située dans la commune de Griveguée, tenue par le sieur Piedbœuf.

Onzième lot. — Une PIEGE DE TERRE et PRE, siquée à

Payou, commune de Forêt, portée au cadastre pour 82 perches - 4 aunes, exploitée par le sieur Ancion.

Douzième lot. — Quarante trois perches cinquante huit aunes

de TERRE à labour, situées dans la commune d'Oupeye, exploitées par le sieur Deffet.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire BOULANGER.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, Nº 9, A BRUXELLES.

EDITION CLASSIQUE.

DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQ UNIVERSEL,

DESCRIPTION DE TOUS LES LIEUX DU GLOBE

SOUS LE RAPPORT

dec & veryphilities flance DE LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE,

DE L'HISTOIRE, DE LA STATISTIQUE, DU COMERCE, DE L'INDUSTRIE, ETC., ETC. DEUX GROS VOLUMES GRAND IN-8° (1).

Imprimés en caractères neufs, sur beau papier satiné;

CONTENANT :

Les variantes introduites dans les désignations géographique

(Géogrephie comparée); Un grand nombre d'articles omis dans les autres dictionnaires,

other Philadelperint

Un grand nombre d'articles omis dans les autres dictionnaires, rectifiant ceux-ci sous le rapport des doubles emplois, des erreurs, omissions, etc., etc.;

La description ou l'indication des régions, empires, royaumes, républiques, provinces, villes, mers, fleuves, etc., de toutes les parties du globe, dans ses différens âges, et son état actuel; — leur longitude, leur latitude et leurs distances respectives; — la division et la statistique des gouvernemens, ainsi que tout ce qui a rapport au commerce. vernemens, ainsi que tout ce qui a rapport au commerce, aux productions, aux mœurs, aux usages et à la religion de chaque pays; — les détails historiques les plus essentiels, la patrie des hommes illustres ou fameux chez tous les peuples; — la valeur réelle et comparative des monnaies, poids et mesures; — les nouvelles divisions administratives, indicipires des défautieurs productions de la comparative des monnaies productions de la comparative des monnaies.

judiciaire, ecclesiastique, militaire, maritime, fores-

tière, etc.; etc.; - les colléges, séminaires, écoles de droit, tiers, etc., etc.; — les collèges, seminaires, ecoles de dreit, de médecine, de pharmacie, de commerce, etc., etc.; — les académies, les bibliothèques, les musées, etc.; — les hôtels des monnaies, banques, bourses et chambres de commerce : — les manufactures, usines, houillères, etc.; — les curiosités, antiquités et monumens remarquables; — les eaux minérales et thermales, établissemens de bains, etc.; — les flaures, rivières et canaux flutables et payigables les — les fleuves, rivières et canaux flottables et navigables, les chemins de fer, les foires et marchés, le commerce, l'industrie, les productions, les revenus, la population, etc, etc.

De superbe cartes colories et der planches donnant les navillans, drapear et les colories et der planches donnant les

pavillons, drapeaux, flammes et cocardes, et les monnaies; Un precis de géographie, et un vocabulaire polyglotte des syllables, racines, ou mots usités en lieux divers dans la compositi n des noms propres géographiques Une chronologie de la science géographique jusqu'à ce

PAR UNE SOCIETE DE GEOGRAPHES, DE VOYAGEURS ET DE NEGOCIANT3, TANT NATIONAUX QU'ETRANGERS, ET D'APRÈS

Arago, A. Balbi, Beudant, Bonpland, Bottin, Bougainville' Bruzen de la Martinière, Busching, Glaperton, Cook, Cl. Cruttwell, Danville, J. de Blosseville, A. de Humbold, de Mancy, Denaix. D'obrigny, Dubréna, Dufour, d'Urville, Eyrics, Freycinet, Gaultier, Gioga, Gouroff, Guérin de Thionville, Guthrie, Hasselt, HoGendorp, Huot, Jaubert, Kelly, Keverberg, J. Klaproth, Krayenhofi, de la Pérouse,

Langlès, H. Langlois, Lapie, la Renaudière, Lesson, A. Letronne, Lévi, Malte-Brun, Mannert, Masselin, Maty, M'Culloch, Perrot, Ch. Picquet, Pinkerton, Pline, Ptolémée, Quêtelet, Ritter, Robert, Ross, Ed. Smits, Strein, Strabon, Vandercappellen, Ph. Vandermaelen, Vosgien, Voss, Walkenaer, Varden, Worcester, etc., etc.

Le Dictionnaire géographie universet, imprimé soigneusement en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné ce collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, vingt-quatre francs et Les deux volumes formeront quarante livraisons, d'un nombre de feuilles indéterminé, qui coûteront chacune soixante ntimes.

Ces quarante livraisons formeront un ou deux volumes. On délivrera trois titres : deux titres , ter et 2° , pour ceux qui voudront faire relier en deux volumes, et un seul titre pour ceux qui préféreront avoir le Dictionnaire en un seul volume.

La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix jours en dix jours.

Geox qui souscriront avant la mise en vente de la première livraison ne paieront le Dictionnaire Géographique que VINGT (cinquante centimes la livraison); avant la mise en vente de la deuxième livraison, vinct-deux francs (cinquante-cinq centimes la livraison); à la mise en vente de la troisième livraison, le prix sera reporté à VINGT-QUATRE PRANCS.

Lorsque l'ouvrage sera complet et qu'il aura été apprécié quant à son mérite et à la quantité de matière qu'il comportera, le prix en sera porté à TRENTE FRANCS, prix encore bien modique puisqu'il contiendra tous les dictionnaires.

Tous crux qui souscriront de suite pour six exemplaires auront le septième granis.

Bruxelles, chez les éditeurs, rue de Ruysbroeck, nº 9.

(i) Au moyen des abréviations, et des procédés typographiques que nous employons, nous pouvous faire entrer, dans un seul pour ceux qui le désireront. (Voir les conditions.)

PARIS, LE 30 OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	précédent.	DU JOUE.
Cinq pour cent, comptant	108 65	1 109 00
n in courant	108 80	100
Trois pour cent, comptant	81 60	0.
» s fin courant	81 65	100
Naples. Cert. Falc. compt	99 35	00
n n fin courant	99 35	00
Espagne. Empr. royal, compt	34 178	24 40
in cour.	00 00	34 112
Rente perp. 5 p c. compt	34 010	00 00
fin cour	00 0,0	34 1/2
3 p. c. compt		00 070
n fin cour.		20 778
Cortès , compt.	00 010	00 010
Gories, compt.	34 114	35 010
Coupers could	010 000	00 0,0
Coupons cortès	19 010	19 1,2
Empress Cuchbard	14 178	14 3,4
Emprunt Guebhard	43 010	43 374
Rome. Rs. 5 p. c. comp	104 010	104 010
in courant	000 010	000 000
Belgique. Empr. 1831, compt	102 010	102 010
n fin cour	000 000	000 00
Banque de Belgique	000 010	109 112

LO 3 p. c., consolidés,		LE 29 остовке.	1
Belg. em. 1832 C. D. Holl. dette active. Id. 5 p. c. Portugais 5 p. c. Id. 3 p. c. Espagne cortes.	91 5 ₁ 8 103 1 ₁ 4 55 1 ₁ 4 000 0 ₁ 0 87 1 ₁ 2 00 0 ₁ 0 43 1 ₁ 2	Escompte. Différées. Passives. Russie. Brésil, emp. 1821. Mexicains, 5 p. c. Colomb	00 010 00 010 10 314 108 114 84 112 00 010 00 010
UP DE ENERO REEL	luncia e	LE 30 OCTOBBRE.	

Dette active.

Syndic, d'amor Soc. de comm.

Lots fl. 300

E. de 1832.

ch. de cuirs et cornes.

1122

différée. Billet de chanc

AP	VERS, LE	31 остовня.	IT TY
la-fr	79 1 14 117 0 0	Naples falconnet. Bresiliens.	00 86
e.	24 5 ₁ 8 95 1 ₁ 8	Russie, H. et C. Esp. rente perp.	103
			23

	GHAN	GES.	of the Same
	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	PROIS MOIS
Amsterdam. Rotterdam.	518 010 perte	of all parties	At Common to
Rotterdam. Paris pr fr. 400. Lond, pr Estr Hamb. pr 40 MB	n. 47 318 P	n 47	AG 7.8
Lond, pr Estr	fl. 12 17 112	fl. 12 10 010 P	10 10
Bruxelles	35 114	35 118 P	35 010. P
Gand.	114 010 p.	Str. I an ainte TO	Jours South

CITY CATONA

	Ganu	STORY OF	all means	miles bear		
	·mee al ak		FONDS	PUBLICS.	3 6	The state of the s
S	FONDS.	INT			INT.	COURS.
	VILLE	19211	THE RESIDENCE	w H. 500	del	150 010 P
1	D'ANVERS.	1		BRÉSIL.	5	5.5
	Dette act.	5	104 314 A	E. à L. 1824	. 1	86 010 P
Š	» différ.	1		ESPAGNE.	5	1 50
Ì	BELGIQUE.	1020	18.11 THOLA	B Guebh.	500	28 174 A
ğ	Emp. 48 m.	50	101 112 1	R. P. a Am	5	28 114 à 318
Ř	A. B. 1835.	10 .		Emp. 1834,		41 112 à 42
ş	Ac de la B.	level !	35 2 400	Dette diff.		13 314 A
ł	HOLLANDE.	2112		Cortès à P	DEED	27 114a28 118A
1	Dette act.	4112		o a L.	(0.72)	27 314à28 118A
ı	Rte remb.	2112	88 114 et 99	lito Coup	divis.	1971 1.27 (1989)
ŀ	AUTRICHE.	the is	M. Godden	NAPLES.	100	L minimiles
l	Métalliq.	5	1025 8	Cert. Falc.	5	92 118 A
I	Lots fl. 100.	1 3		ÉTAT-ROM	9171	ar mulard
I	⇒ fl. 250.			Levée (832)	5	101 112
l	n fl. 500.	41	700	a An. 1834	5	98 1/4
ı	POLOGNE.	15	Carlotte and T	11 11 12	0 3	

BRUXELLES, LE 31 OCTOBRE. 101 H 101 112 dt 1 53 010 P Em. R., fin ct. Naples. Rome. 101 112-Brés. Rothsc. 86 114 » pri. (moi. Dette active. E. Ardo. 1835. 42 010

S. de c. de civ.	140 112 A	P. à Amst. 27 314 28 114
Bang, de Belg.		Fin cour. 00 010 010
S. du c. de S. O.	110 010 P	D. différée. 14 010
S. Hauts Fourn.	116 112 A	Cortes a Par. 00 010
Bang, fonc.	97 0 010 P	» a Londr. 28 010
S. du Cha. Flenu.	109 112 P	Coup. Cortès. 18 1/2
GalRus. ad. Br.		The state of the s
Dette act. Holl.	54 112	CHANGES
Syndi. d'amorti.	00 010	Amsterdam. 010 %
Losr. av. coup.	99 010 A	
a inscript.	103 0 ₁ 0 A	» 2 mois. 00 00 010
Métalliques.	102 3[4 P]	Paris. 010 av.
	A STATE OF THE PARTY	Allouse course 2 at 10 kg

VIENNE, LE 23 OCTOBRE.

Métalliques, 102 13/16. - Actions de la banque 1578.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 30 ET 31 OCTOBRE. Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch. de

coton , indigo et 17 passagers.

Le brick anglais Commerce, c. Barry, v. de St-Domingue, ch. de café, coton et buis de teinture. Le chooner belge Rembrant, c. Huyges, v. de Rio-Grande,

MARCHÉ.

Hasselt, le 30 octobre. - From: l'hect., 45-40 - Seigle Hasselt, le 30 octobre. — From: 1 dect., 15:40 — Seigle 9-70 — Orge, 10-40 — Sarrasin, 9 — Avoine, 6 30 — Genièvre, 4 10 degr. 38. — Beurre, kilog, 1-70

H. Lignac , imp. du Journal, rue du Pot-d'Or , nº 622, à Liége